

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DELIBERATION N° 18 - 163**

**OBJET : TEPCV – FONDS DE  
SOUTIEN A LA RENOVATION DE  
L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – ATTRIBUTION  
D'AIDES**

L'an deux mille dix-huit, le 20 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**Date de la convocation :** 13 décembre 2018

<p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 28</i> <i>Votants : 30</i></p> <p><b><u>Résultat du vote :</u></b></p> <p><i>Pour : 30</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstention : 0</i></p>	<p><b><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></b></p> <p>Pierre BAFFERT, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET, (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET, Christiane MOLLARET, Nathalie HENNER (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI, (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz)</p> <p><b><u>Pouvoirs :</u></b></p> <p>Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLI ; Suzy REY à Jean-Paul CLARET</p>
--	---

**CONSIDERANT** la délibération communautaire du 30 juin 2016 validant la convention TEPCV à conclure avec le Ministère de la transition écologique dont la signature a eu lieu en juillet 2016,

**CONSIDERANT** la délibération communautaire du 30 juin 2016 validant la convention complémentaire TEPCV, dont la signature a eu lieu en décembre 2016,

**CONSIDERANT** le fonds de soutien à la rénovation de l'éclairage public mis en œuvre dans le cadre de la convention TEPCV, à destination des communes du territoire,

**CONSIDERANT** que ce fonds de soutien permet aux communes de rénover leur éclairage public, afin de réaliser des économies d'énergie, mais également d'initier une réflexion sur la modulation ou l'extinction de l'éclairage nocturne, si elle n'est pas déjà mise en place.

**Attribution d'aide au projet de la commune de Saint Pierre d'Entremont Savoie**

La commune de Saint Pierre d'Entremont Savoie porte le projet de réhabiliter les réseaux y compris les points lumineux et armoires électriques de 3 hameaux, comprenant le renouvellement des horloges astronomiques. La commune procède déjà à l'extinction nocturne sur les tranches horaires de 23h à 5h du matin dans les hameaux.

Le projet permettra de réduire la consommation d'électricité, l'intensité lumineuse sur des plages horaires choisies et par tranches de – 30% ou - 50%. Le montant de travaux retenus pour le calcul de la subvention est de 13 495€ HT.

Le calcul de l'aide est détaillé dans le tableau ci-dessous.

**Attribution d'aide au projet de rénovation de l'éclairage de la commune de Les Echelles**

La commune de Les Echelles porte le projet de remplacer une dizaine d'armoires électriques et leur pilotage par horloge astronomique afin de contrôler davantage les éclairages (puissance et tranches horaires).

Le montant de travaux retenus pour le calcul de la subvention est de 15 930€ HT.

Le calcul de l'aide est détaillé dans le tableau ci-dessous.

		DEPENSES				
Commune	Date de la demande	Nature des travaux	Montant des travaux en € HT	Financiers		
St Pierre d'Entremont Savoie	21/02/2018	Réhabilitation des réseaux et armoires électriques des hameaux de St Même d'en Haut et d'en Bas, des Grattiers : 3 armoires et 17 points lumineux au total, y compris renouvellement des horloges astronomiques lorsque nécessaire.	13 495,00 €	SDES	3 125,00 €	23,2%
				CC Cœur de Chartreuse - TEPCV	5 185,00 €	38,4%
				Autofinancement	5 185,00 €	38,4%
Les Echelles	22/10/2018	Remplacement coffrets éclairage public + pilotage horloge astronomique : 10 armoires	15 930,00 €	SDES	2 025,00 €	12,7%
				CC Cœur de Chartreuse - TEPCV	6 952,50 €	43,6%
				Autofinancement	6 952,50 €	43,6%

Envoyé en préfecture le 03/01/2019  
 RECETTES  
 Reçu en préfecture le 03/01/2019  
 Affiché le 03/01/2019 aux  
 Autres aides obtenues  
 ID : 038-200040111-20181220-18\_163B-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (30 POUR)

- **VALIDE** la subvention de 5 185,00€ à la commune de Saint Pierre d'Entremont Savoie
- **VALIDE** la subvention de 6 952,50€ à la commune de Les Echelles
- **AUTORISE** le Président à verser ces subventions au titre du fonds de concours TEPCV,
- **AUTORISE** le Président toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces versements et notamment la signature de la convention de reversement avec les communes concernées.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
 Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
 Le 3 Janvier 2019,

Le Président,  
 Denis SEJOURNE.

